

# RENOUVELLEMENT DU PASSEPORT

**86 € de timbres fiscaux pour les personnes majeures**

**42 € de timbres fiscaux pour les mineurs de 15 ans et plus**

**17 € de timbres fiscaux pour les mineurs de moins de 15 ans**

**2 photographies d'identité** identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm sans lunettes et en couleurs

Un formulaire « Cerfa » doit obligatoirement être rempli dans son **intégralité** sur place (spécimen au dos)

**OU** vous pouvez remplir en ligne ce « Cerfa » et l'imprimer (liens suivants) :

[https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_12100.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_12100.do) Pour une personne majeure

[https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_12101.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_12101.do) Pour une personne mineure

Vous possédez déjà un **passport valide et sécurisé**

Vous possédez un **passport périmé depuis moins de deux ans** ou vous avez une **carte nationale d'identité valide ou périmée depuis moins de deux ans**

Vous possédez un **passport périmé depuis plus de deux ans** et vous n'avez pas de carte nationale d'identité

## Pièces requises

**Photocopie et original d'un justificatif de domicile récent** (acte de propriété / contrat de location / quittance de loyer / avis d'imposition ou de non imposition / facture d'énergie / attestation d'hébergement + copie de la pièce d'identité de l'hébergeant pour les jeunes majeurs et les personnes hébergées)

**Photocopie et original d'un justificatif de domicile récent** (acte de propriété / contrat de location / quittance de loyer / avis d'imposition ou de non imposition / facture d'énergie / attestation d'hébergement + copie de la pièce d'identité de l'hébergeant pour les jeunes majeurs et les personnes hébergées)

**Photocopie et original d'un justificatif de domicile récent** (acte de propriété / contrat de location / quittance de loyer / avis d'imposition ou de non imposition / facture d'énergie / attestation d'hébergement + copie de la pièce d'identité de l'hébergeant pour les jeunes majeurs et les personnes hébergées)

*Pour les mineurs :* **photocopie de la pièce d'identité du parent demandeur**

*Pour les mineurs :* **photocopie de la pièce d'identité du parent demandeur**

Un **justificatif d'état civil** du demandeur comportant sa filiation (acte de naissance ou, à défaut, copie intégrale d'acte de mariage de moins de 3 mois)  
*Pour les mineurs :* **photocopie et original du livret de famille** (en cas de divorce : **photocopie et original du jugement**), ainsi que la **photocopie de la pièce d'identité du parent demandeur**

**Photocopie et original de l'ancien passeport valide et sécurisé** dont le renouvellement est demandé

**Photocopie et original du passeport périmé depuis moins de deux ans** ou **photocopie et original de la carte nationale d'identité valide ou périmée de puis moins de deux ans**

**Photocopie et original de l'ancien passeport**

**Photocopie et original d'un justificatif de la nationalité** si le justificatif d'état civil ne suffit pas

Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal